

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE**

**RELEVE DES DELIBERATIONS**

**REUNION DE BUREAU**

**11/10/2021**

## REUNION DE BUREAU DU 11 OCTOBRE 2021

### ***Marchés publics :***

- Délibération n° 11102021/B01 :  
Lancement d'un marché en procédure ouverte – Travaux concourant à la transition énergétique

### ***Ressources Humaines :***

- Délibération n° 11102021/B02 :  
Recrutement des agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité
- Délibération n° 11102021/B03 :  
Organisation du temps de travail et mise en place des 1607 h

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK  
téléphone 03.28.43.44.45. @ : [siecf@ville-hazebrouck.fr](mailto:siecf@ville-hazebrouck.fr)  
[www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)

## BUREAU SYNDICAL DU 11 octobre 2021 DELIBERATION N°11102021/B01

### Marchés publics : Lancement d'un marché en procédure ouverte - Travaux concourant à la transition énergétique

Le 11 octobre 2021 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de LEDRINGHEM, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 05/10/2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 29

Présents : 18

Pouvoir : 0

Votants : 18

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 <sup>er</sup> Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DELIASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DUYCK Joël	MERVILLE	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 <sup>ème</sup> Vice-Président			X	
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

## Délibération N° 11102021 / B01 - Marchés publics : Lancement d'un marché en procédure ouverte - Travaux concourant à la transition énergétique

### Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Marchés publics,

Considérant les besoins à satisfaire pour le service éclairage public, Feux tricolores et IRVE,

Monsieur le Président propose au Bureau la passation d'un marché selon les conditions suivantes :

#### *- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :*

Travaux concourant à la transition énergétique en 4 lots :

- Lot 1 : Travaux d'investissement de rénovation, modernisation et extension de l'éclairage public ZONE NORD
- Lot 2 : Travaux d'investissement de rénovation, modernisation et extension de l'éclairage public ZONES CENTRE ET SUD
- Lot 3 : Travaux d'investissement d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, feux tricolores, signalisations lumineuses
- Lot 4 : travaux de solarisation du patrimoine bâti public et accessoires concourant à la transition énergétique.

#### *- Durée du marché :*

1 an, renouvelable 2 fois, soit un maximum de 3 ans

#### *- Procédure envisagée :*

La procédure utilisée sera un accord cadre à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert

Il est proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet dont les caractéristiques essentielles sont exposées dans la présente délibération.

### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

***Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus***

*La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.*



*a présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication*

**Michel DECOOL**  
Président du SIECF,



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	11102021_B01
Date de la décision :	2021-10-11 00:00:00+02
Objet :	Marchés Publics : Lancement d'un marché en procédure ouverte - Travaux concourant à la transition énergétique
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200036895-20211011-11102021_B01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier : 059-200036895-20211011-11102021_B01-DE-1-1_0.xml	text/xml	935
Nom original : D_lib N_11102021 B01.pdf	application/pdf	189540
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20211011-11102021_B01-DE-1-1_1.p df	application/pdf	189540

### Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	26 octobre 2021 à 15h39min55s	Dépôt initial
	En attente de transmission	26 octobre 2021 à 15h39min55s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	26 octobre 2021 à 15h39min59s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	26 octobre 2021 à 15h45min01s	Reçu par le MI le 2021-10-26



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK  
téléphone 03.28.43.44.45. @ : [siecf@ville-hazebrouck.fr](mailto:siecf@ville-hazebrouck.fr)  
[www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)

## BUREAU SYNDICAL DU 11 octobre 2021

DELIBERATION N°11102021/B02

Ressources humaines :

Recrutement des agents non titulaires pour accroissement temporaire  
d'activité

Le 11 octobre 2021 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de LEDRINGHEM, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 05/10/2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 29

Présents : 18

Pouvoir : 0

Votants : 18

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPoede	1 <sup>er</sup> Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DELIASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DUYCK Joël	MERVILLE	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 <sup>ème</sup> Vice-Président			X	
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELLEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

**DELIBERATION N°11102021/B02**  
**Ressources humaines :**  
**Recrutement des agents non titulaires pour accroissement temporaire**  
**d'activité**

**Exposé et proposition :**

Le Bureau Syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1° ;

Vu la délibération n°31072020/D06 du 31 juillet 2020 portant délégation données au Président et au bureau ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir suivi administratif des chantiers d'effacement et d'enfouissement de réseaux et des chantiers d'IRVE ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

- la création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,5 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle en adéquation avec les missions confiées.

La rémunération de l'agent sera en concordance avec ses diplômes et son expérience professionnelle. Elle sera calculée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon au minimum et à l'indice brut du 12<sup>ème</sup> échelon au maximum du grade de recrutement.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

***Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus***

*La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.*



**Michel DECOOL**  
Président du SIECF,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication*



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	11102021_B02
Date de la décision :	2021-10-11 00:00:00+02
Objet :	Ressources Humaines : Recrutement des agent non titulaires pour accroissement temporaire d'activité.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.4 - Autres categories de personnels
Identifiant unique :	059-200036895-20211011-11102021_B02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier : 059-200036895-20211011-11102021_B02-DE-1-1_0.xml	text/xml	926
Nom original : D_lib N_11102021 B02.pdf	application/pdf	190796
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20211011-11102021_B02-DE-1-1_1.p df	application/pdf	190796

### Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	26 octobre 2021 à 16h18min01s	Dépôt initial
	En attente de transmission	26 octobre 2021 à 16h18min01s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	26 octobre 2021 à 16h18min03s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	26 octobre 2021 à 16h18min12s	Reçu par le MI le 2021-10-26



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK  
téléphone 03.28.43.44.45. @ : [siecf@ville-hazebrouck.fr](mailto:siecf@ville-hazebrouck.fr)  
[www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)

## BUREAU SYNDICAL DU 11 octobre 2021 DELIBERATION N° 11102021/B03

### Ressources humaines :

Organisation du temps de travail et mise en place des 1607h - Délibération rectificative suite à deux erreurs matérielles de la délibération n° 16062021/B01 du 16 juin 2021

Le 11 octobre 2021 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de LEDRINGHEM, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 05/10/2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 29

Présents : 18

Pouvoir : 0

Votants : 18

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 <sup>er</sup> Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELE	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DUYCK Joël	MERVILLE	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 <sup>ème</sup> Vice-Président			X	
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

## DELIBERATION N° 11102021/B03

### Ressources humaines :

#### Organisation du temps de travail et mise en place des 1607h - Délibération rectificative suite à deux erreurs matérielles de la délibération n° 16062021/B01 du 16 juin 2021

#### Exposé et proposition :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 instaurant la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2019-829 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la délibération n°31072020/D06 du 31 juillet 2020 portant délégation données au Président et au bureau ;

Vu l'avis du comité technique du 15 juin 2021 ;

Vu la délibération n° 16062021/B01 du 16 juin 2021 fixant l'organisation du temps de travail des agents du Syndicat et la mise en place des 1607 heures.

Considérant que la délibération n°16062021/B01 est entachée de deux erreurs matérielles concernant le nombre de jours de Réduction du Temps de Travail attribués puis des modalités d'accomplissement de la journée de solidarité et qu'il convient de la modifier.

#### Le Président propose à l'assemblée :

##### ➤ Fixation de la durée hebdomadaire de travail

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 est fixé au choix de l'agent aux deux options suivantes :

##### ✓ Option 1 : 35h00 par semaine

Les agents choisissant cette option 1 ne sont pas concernés par l'obtention de jour de réduction du temps de travail (RTT)

✓ Option 2 : 36h30 par semaine.

Les agents choisissant l'option 2 bénéficieront de **9 jours de réduction de temps de travail (ARTT)** afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la [circulaire du 18 janvier 2012](#) relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Ne sont, toutefois, pas concernés les congés de maternité, adoption ou paternité et les autres congés particuliers comme le congé pour exercer un mandat électif local, les décharges d'activité pour mandat syndical, ou encore le congé de formation professionnelle.)

➤ Journée de solidarité

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée :

- Par le travail de 7 heures précédemment non travaillées (préparation et organisation des réunions de bureau et comité syndicaux hors temps de travail habituel) pour les agents ayant choisi l'option 1, soit 35 heures par semaine.
- Par la réduction d'une journée sur le nombre de jours ARTT pour les agents ayant choisi l'option 2, soit 36,5 heures par semaine.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

*La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.*



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication*





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	11102021_B03
Date de la décision :	2021-10-11 00:00:00+02
Objet :	Ressources Humaines : Organisation du temps de travail et mise en place des 1607h - Délibération rectificative suite à deux erreurs matérielles de la délibération N°16062021/B01 du 16 juin 2021
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20211011-11102021_B03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier : 059-200036895-20211011-11102021_B03-DE-1-1_0.xml	text/xml	1019
Nom original : D_lib N_11102021 B03.pdf	application/pdf	237137
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20211011-11102021_B03-DE-1-1_1.p df	application/pdf	237137

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 octobre 2021 à 16h38min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 octobre 2021 à 16h38min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 octobre 2021 à 16h38min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 octobre 2021 à 16h38min48s	Reçu par le MI le 2021-10-26

